



# SEPARATION ET PRESTATIONS FAMILIALES

Par **Visiteur23174**, le **07/06/2011** à **10:54**

Bonjour,

Je viens d'accepter un logement HLM et envisage de partir de chez moi avec mes enfants en août. Le bail part du 15 juin, mais il me faut du temps pour meubler un peu et d'autres choses. Requête pour divorce lancée semaine prochaine. Monsieur n'est pas d'accord, mais bon... il garde tout de toutes façons.

Je suis l'allocataire pour la CAF, je pensais leur envoyer un RIB de compte perso au lieu de commun jusqu'à maintenant. Suis-je en faute ?

Je pense demander à la CAF une aide au logement dès le 15 juin (ils ont un mois de délai environ pour mise en place). Suis-je en faute ?

Idem allocations familiales et rentrée scolaire ?

Si, après l'ONC la RA est acceptée (mon mari veut, moi non), ces allocations seront divisées je suppose.

J'ajoute que je gagne 1100 euros par mois, que la location est de 490 euros, donc pour moi ces aides sont précieuses.

Merci.